



MANANTRA
C O N C E P T



Laurent BOGHOSSIAN

FORMATION INITIALE

- ❑ **2005:** FIA à l'INET de Strasbourg suite à la réussite au concours d'Ingénieur en Chef
- ❑ **2002:** FIA à l'ENACT de Montpellier suite à la réussite au concours d'Ingénieur Territorial
- ❑ **1995:** Diplôme d'Ingénieur de l'I.N.S.A de Lyon, Option Systèmes d'Informations

FORMATEUR / PREPARATEUR AUX CONCOURS DE LA FPT

- ❑ **2011 :** *Auteur du livre "[L'art subtil de réussir son concours](#) »*
- ❑ **Depuis 2009 :** *Préparation aux concours de la Fonction Publique Territoriale au travers du site <http://www.manantra.com> , du blog <http://blog.manantra.com> et de la société **MANANTRA CONCEPT***
- ❑ *Préparation aux concours et membre de jury d'Ingénieur Territorial et d'ingénieur en chef de 2000 à 2009 en tant que fonctionnaire territorial.*

14, Allée ALBENIZ
Parc ROY D'ESPAGNE
13008 MARSEILLE
+ 33 9 77 19 69 32
info@manantra.com

<http://www.manantra.com>



COACHING et MANAGEMENT

□ Auteur du '[Guide du Manager Territorial – Faire Plus avec Moins](#)' (Editions Librairie Territoriale)

□ **Coaching de cadres supérieurs** : *Passer du stade de cadre d'exécution au stade de manager, développement d'une vision, prise de confiance et compréhension du métier de manager*

□ **Séminaires de management** : *Délégation d'activité, Augmenter son efficacité professionnelle, créer une vision et un système de production, comprendre ses agents et leurs valeurs.*

EXPERIENCES PROFESSIONNELLES

□ 2009 *Création de la société [MANANTRA CONCEPT](#) spécialisée dans la préparation aux concours de cadres supérieurs de la Fonction Publique Territoriale*

□ 2007-2009 *Directeur Adjoint de la Direction du Développement du SI (80 Personnes) - Ville de Marseille*

□ 2003-2007 *Responsable Equipe Technique – Service Exploitation du SI (10 Personnes) – Ville de Marseille*

□ 1996 – 2003 *Divers Postes d'Ingénieur du SI : Chef de Projet, Administrateur Système et Réseau, Spécialiste Base de Données, Architecte du SI*

DIVERS

□ **Langues** : Anglais (Lu, parlé et écrit) et Espagnol (Notions).

□ **Informatique** : Web 2.0 et réseaux sociaux

□ **Sports** : Natation, chasse sous-marine, kung-fu

□ **Loisirs** : Guitare, Dessin

Permis B.

14, Allée ALBENIZ
Parc ROY D'ESPAGNE
13008 MARSEILLE
+ 33 9 77 19 69 32
info@manantra.com

<http://www.manantra.com>

DAP/3
104

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES N° 2000/

3290

Nous, Maire de MARSEILLE, Sénateur des BOUCHES-DU-RHONE,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la Loi n° 84/53 du 26 Janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la
Fonction Publique Territoriale,
Vu le Décret n° 92/1194 du 4 Novembre 1992 fixant les dispositions communes applicables aux
fonctionnaires stagiaires de la Fonction Publique Territoriale,
Vu le Décret n° 90/126 du 9 Février 1990, modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois
des Ingénieurs territoriaux,
Considérant que Monsieur BOGHOSSIAN Laurent est lauréat du concours d'Ingénieur Subdivisionnaire
Session 1999 - organisé par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale
Délégation Provence - Alpes - Cote d'Azur,
Vu l'avis favorable de Madame le Médecin du Travail,

- A R R E T O N S -

ARTICLE 1er - Monsieur BOGHOSSIAN Laurent
est nommé **INGENIEUR SUBDIVISIONNAIRE** (C.P. 000089) STAGIAIRE
à compter du **1 AOUT 2000**

ARTICLE 2 - La situation indiciaire de l'intéressé est fixée sur les bases de l'indice Brut : 379
Majoré : 347 - correspondant au 1^{er} échelon du grade d'Ingénieur Subdivisionnaire.

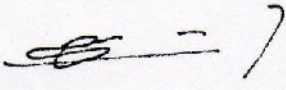
ARTICLE 3 - Monsieur BOGHOSSIAN - Identifiant n° 2000 1732
est affecté à la **DIRECTION DE L'INFORMATIQUE** (C.S 606)

ARTICLE 4 - Monsieur le Secrétaire Général est chargé de veiller à l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 - Le délai de recours contentieux auprès du Tribunal Administratif, contre le présent
arrêté, est de deux mois à compter de sa notification.

FAIT A MARSEILLE, EN L'HOTEL DE VILLE, LE **29 JUIN 2000**

EMBN999A


JEAN-CLAUDE GAUDIN

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE MARSEILLE

DGRH CAR 03/05/2004

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES N° 2004/

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches du Rhône

3968

Vu le Code des Communes,

Vu la Loi n°84/53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 40 et 46,

Vu le décret n°92/1194 du 4 Novembre 1992 fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires stagiaires de la fonction publique territoriale,

Considérant que M. BOGHOSSIAN Laurent a été nommé

INGENIEUR EN CHEF 1ERE CATEGORIE 2EME CLASSE stagiaire

à compter du 1er Mai 2003,

Considérant que M. BOGHOSSIAN Laurent a été intégré dans le cadre d'emplois des Ingénieurs Territoriaux en qualité de :

INGENIEUR EN CHEF DE CLASSE NORMALE stagiaire à compter du 1er Novembre 2003,

Considérant que cet agent est proposé pour la titularisation à l'issue de sa période de stage suivant le rapport de son chef de service,

-- A R R E T O N S --

Article 1er : L'agent ci-après désigné :

M. BOGHOSSIAN Laurent - Identifiant : 20001732 -

Grade : INGENIEUR EN CHEF DE CLASSE NORMALE (C.P. 000750)

Service : DIRECTION TELECOMMUNICATIONS (C.S. 607)

est titularisé dans son grade à compter du 1er Mai 2004.

Article 2 : La situation indiciaire de l'intéressé est fixée ainsi qu'il suit :

1er Mai 2004 : Echelon : 02 - Indice Brut : 513 - Indice Majoré : 440

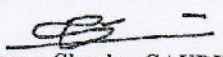
Ancienneté conservée dans cet échelon SA : 1 an

Article 3 : Le délai pour demander la validation, auprès de la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales, des services effectués en qualité de non titulaire dans l'Administration est de deux ans à compter de la notification du présent arrêté.

Article 4 : Monsieur le Secrétaire Général est chargé de veiller à l'exécution du présent arrêté.

Le délai de recours contentieux auprès du Tribunal Administratif contre le présent arrêté est de deux mois à compter de sa notification.

FAIT A MARSEILLE, EN L'HOTEL DE VILLE, LE 13 MAI 2004


Jean-Claude GAUDIN



LE DIRECTEUR GENERAL
Direction de l'emploi et des carrières
Direction des Concours
CB/AA/2009-

Paris, le 6 avril 2009

Monsieur BOGHOSSIAN Laurent

Objet : concours national d'ingénieur eri chef session 2008.
Convocation réunion d'admission.

Monsieur,

Je tiens à vous remercier vivement pour votre efficace collaboration au bon déroulement des épreuves orales d'admission du concours d'ingénieur en chef territorial qui se sont déroulées au mois de mars.

J'ai le plaisir de vous confirmer que la réunion du **jury d'admission** de ce concours se tiendra le :

Mardi 28 avril 2009 de 14h30 à 17h30
à l'adresse suivante :
CNFPT Siège - 10/12 rue d'Anjou
75008 PARIS - Salle 200
(Métro Concorde ou Madeleine)

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie de recevoir, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.


Jean-Robert MASSIMI



■ PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR ■
Centre interrégional des concours

Aix en Provence, le 30 septembre 2008

Monsieur Laurent BOGHOSSIAN

Objet :

Convocation aux épreuves orales du concours
d'Ingénieur territorial session 2008

Monsieur,

J'ai le plaisir de vous confirmer les dates et le lieu de déroulement des épreuves orales du concours d'Ingénieur territorial session 2008, auxquelles vous avez bien voulu participer :

Les 16 et 17 octobre 2008

selon l'organisation et le planning suivants :

Epreuve de SIC		
Interrogations	Judi 16 octobre	de 08h30 à 18h30
	Vendredi 17 octobre	de 08h30 à 17h00
Lieu	Centre de Congrès Agora Zone d'Activités des Paluds AUBAGNE (13)	

Pour des raisons de commodités, vous serez hébergé à Aubagne.

Vous trouverez ci-joint une fiche d'hébergement à nous renvoyer, ainsi qu'un plan d'accès au lieu du concours.

Comptant sur votre présence, je vous remercie de votre participation et je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Danielle SERVANT

Déléguée Régionale du C.N.F.P.T.
Provence Alpes Côte d'Azur
Adjointe au Maire de Marseille

RAPPEL : Pour ceux qui ont oublié..., merci de m'envoyer d'urgence des sujets se rapportant aux options (10 min de préparation - 10 min d'exposé). Je compte sur vous

PJ : Programme des options (dans la brochure ci-jointe), fiche d'hébergement, plan d'accès



DIRECTION DE L'EMPLOI ET DES CARRIERES
Direction des Concours
CB/ 09-P

Paris, le 23 février 2009

Monsieur Laurent BOGHOSSIAN

Objet : concours **externe** national d'ingénieur en chef session 2008.
Convocation réunion d'admissibilité et épreuves d'admission orales

Monsieur,

J'ai le plaisir de vous confirmer les dates des épreuves orales du concours à 8h00:

⇒ **Concours externe : du lundi 9 mars au vendredi 13 mars 2009 (5 jours) fin 18h00**

à l'adresse suivante :

CNPFT
165 Rue Jean-Jacques Rousseau
92130 ISSY LES MOULINEAUX (voir plan annexe 7)

- ◆ **Métro** : ligne 12 - station Mairie d'Issy, puis bus 123 - arrêt Issy RER ; prendre le passage fléché " Technopolis " face au 135 rue Aristide Briand ou
- ◆ **RER** : ligne C - Station Issy les Moulineaux ; prendre le passage fléché " Technopolis " face au 135 rue Aristide Briand ou
- ◆ **Tramway** : T2 Issy-Val-de-Seine / La Défense ; prendre le passage fléché " Technopolis " face au 135 rue Aristide Briand.

Les lundi 9 mars 2009 (concours externe) et 23 mars 2009 (concours interne) de 8h00 à 9h00, avant le début des épreuves, une réunion avec les membres du jury aura lieu. Je vous rappelle que les candidats sont invités à tirer au sort une question avant l'entretien (durée de la préparation : **20 mn** ; durée de l'épreuve : **40 mn**). L'épreuve commence par la présentation de l'exposé pendant environ 10 minutes, suivie de la présentation du candidat (5mn) puis d'un échange avec le jury (25 mn).

CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
10 - 12, rue d'Anjou 75381 Paris Cedex 08



■ PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR ■
Centre interrégional des concours

Aix en Provence, le 25 janvier 2007

M. Laurent BOGHOSSIAN

Nos réf. : GL/AQ
Objet : Réunion d'admission du concours
d'Ingénieur Territorial – Session 2006

Monsieur,

En votre qualité de membre du jury, je vous invite à la réunion d'admission du concours d'ingénieur territorial, session 2006,

Le jeudi 08 février 2007 à 10h

Foyer des Jeunes Travailleurs de Provence
Pôle d'activités d'Aix les Milles
Rue Albert Einstein
Aix en Provence

Cette réunion sera suivie d'un déjeuner.

Je vous rappelle qu'un membre du jury doit avoir pris part aux différentes phases du concours pour pouvoir participer au délibéré.

Vous trouverez ci-joint une fiche d'hébergement à nous renvoyer le cas échéant, si vous souhaitez être hébergé par les soins du C.I.C. la veille de la réunion, ainsi qu'un plan d'accès.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée

Danielle SERVANT

Déléguée Régionale du CNEPT
Provence Alpes Côte d'Azur,
Adjointe au Maire de Marseille,
Conseillère Communautaire,
Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole

P.J : plan d'accès, fiche hébergement